



## Victime entendue en tant qu'agresseur que faire ?

-----  
Par Beemel

Bonjour,

Mon conjoint a été convoqué ce matin chez le délégué du procureur pour répondre d'une plainte avec menace d'une arme.

Pour faire bref cette plainte a été déposée par une personne ayant agressé en bande mon conjoint et pour justifier son lynchage (comme pour évoquer une légitime défense).

10 jours d'itt (donnés par la légiste de l'umj) et 2 mois d'arrêt de travail ont fait suite à l'agression.

La légiste a également rédigé un long rapport sur les très nombreux blessures et traumatismes de mon conjoint.

Le procureur n'a visiblement pas tenu compte de tout cela vu que mon conjoint a été auditionné en tant que agresseur ce que je réfute complètement car je suis témoin de la scène et c'est moi qui ait appelé les gendarmes et les pompiers. Les 2 personnes misent en cause on complètement inventé ses faits le déroulement est complètement opposé au mien.

Lors de mon premier appel au 17, il consistait a signalé une bagarre et mon conjoint n'était pas concerné mais il a voulu aller séparer les personnes et finalement cela s'est retourné contre lui. Il n'était absolument pas responsable de ce conflit.

Lors de mon audition les gendarmes m'ont refusé 2 plaintes, la première pour tapage contre l'organisateur (c'était un pot d'entreprise avec de nombreuses personnes alcoolisées et qui bien-sûr gênait ma circulation sur la voie publique sans parler du fait qu'ils repartaient en voiture car l'alcool coulait à flot).

La seconde pour agression (car je suis allée moi même protéger mon conjoint a l'arrivée des gendarmes car les agresseurs ont continué à frapper mon conjoint) je me suis pris des coups en voulant protéger mon conjoint.

Le délégué a été surpris de devoir statuer pour un classement sans suite et du statut d'agresseur attribué à mon conjoint alors qu'il est clairement une victime.

De plus deux personnes ont témoigné alors qu'ils étaient présents mais ne voyaient pas la scène. Et ne sont en plus a aucun moment venus pour essayer de calmer les agresseurs ou protéger mon conjoint.

En attendant la révision des pièces par le procureur. J'aimerais savoir si je peux toujours déposer une plainte contre les agresseurs même si je n'ai pas été blessée. Si je peux toujours dénoncer ce tapage de l'entreprise en face de chez moi. Et surtout si nous pouvons déposer plainte pour dénonciation calomnieuse (sachant que les témoignages ont été recueillis bien après les faits) mais également déposer plainte pour non assistance à personne en danger contre les personnes qui ont laissé clairement mon conjoint se faire lyncher ? Je rappelle que nous avons beaucoup de pièces notamment des vidéos qui montre mon conjoint se faire frapper devant les gendarmes et aussi agresser par les deux alors qu'il est au sol. Un rapport de 6 pages de la légiste de l'umj avec 10 jours d'itt.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Une plainte a été déposée contre votre mari pour un délit grave. C'est normal qu'il y ait une enquête. Ils sont souvent très mauvais avec les boules de cristal, et donc ils ont dû avoir du mal à faire le tri entre les différentes versions. Dans une bagarre, on peut à la fois être victime et agresseur (et bien qu'agresseur, finir sérieusement blessé).

Etant donné que vous êtes mariés, votre témoignage aurait pu être biaisé en faveur d'un agresseur.

Vous avez le droit de déposer plainte pour tapage et pour les coups reçus. Si la police refuse la plainte, vous pouvez porter plainte directement auprès du procureur, par courrier :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[/u  
rl]

Vous pouvez tenter un dépôt de plainte pour non assistance à personne en danger si les témoins n'ont pas appelé les secours alors que cela ne les mettait pas en danger. En revanche, ils n'avaient aucune obligation de se mêler à une bagarre et de risquer des coups. Au vu de ce que son intervention a valu à votre époux, être resté à l'écart était une attitude légitime.

Cependant, comme visiblement vous aviez déjà alerté la police, on ne voit pas ce que ces témoins auraient pu faire de plus, donc je pense que la plainte sera classée sans suites.

Vous devriez tous les deux vous faire conseiller par un avocat (par exemple en passant par votre protection juridique).

-----  
Par ESP

Bonsoir

Votre conjoint a-t-il déposé plainte lui même ?